

قال الشيخُ فخرُ الدينِ بنُ عساكِرَ رحمه اللهُ:

وَلَا مَانِعَ لِمَا أُعْطِيَ، يَفْعَلُ فِي مُلْكِهِ مَا يُرِيدُ، وَيَحْكُمُ فِي خَلْقِهِ بِمَا يَشَاءُ.
لَا يَرْجُو ثَوَابًا وَلَا يَخَافُ عِقَابًا، لَيْسَ عَلَيْهِ حَقٌّ [يَلْزَمُهُ] وَلَا عَلَيْهِ حُكْمٌ

Le Chaykh Fakhrou d-Dīn Ibnou ^Açakir que Allah lui fasse miséricorde, a dit :

Et nul ne prive de ce qu'Il donne

Explication : La signification de cette parole provient du *hadīth* de *Al-Boukhariyy* et de *Mousslim* rapportant que le Messager de Allah disait après sa prière :

«لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ، لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْحَمْدُ وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ
اللَّهُمَّ لَا مَانِعَ لِمَا أُعْطِيَتْ وَلَا مَعْطِي لِمَا مَنَعْتَ»

Ce qui signifie : "*Il n'est de dieu que Allah, Il est unique, Il n'a pas d'associé, Il a la souveraineté et Il est Celui Qui mérite la louange et Il est sur toute chose tout-puissant, ô Allah, nul ne prive de ce que Tu donnes et nul ne donne ce dont Tu as privé*". Donc, si Allah *ta^ala* veut accorder un bienfait à quelqu'un, Il le lui accorde et nul ne peut l'en priver, tout comme l'ont rapporté *At-Tirmidhiyy* et d'autres du *hadīth* de ^*Abdou l-Lah Ibnou ^Abbas* que le Messager de Allah a dit :

«وَأَعْلَمُ أَنَّ الْأُمَّةَ لَوْ اجْتَمَعُوا عَلَى أَنْ يَنْفَعُوا بِشَيْءٍ لَمْ يَنْفَعُوا إِلَّا بِشَيْءٍ قَدْ كَتَبَهُ اللَّهُ لَكَ وَلَوْ اجْتَمَعُوا
أَنْ يَضُرُّوكَ بِشَيْءٍ لَمْ يَضُرُّوكَ إِلَّا بِشَيْءٍ قَدْ كَتَبَهُ اللَّهُ عَلَيْكَ رَفَعَتِ الْأَقْلَامُ وَجَفَّتِ الصَّحُفُ»

Ce qui signifie : « *Sache que si la communauté s'unissait pour t'être utile en quelque chose, elle ne te serait utile que par une chose que Allah t'a prédestinée. Et si elle s'unissait pour te nuire, elle ne te nuirait que par une chose que Allah t'a prédestinée. Les calames sont levés et les feuillets ont séché.* »

L'auteur, que Allah lui fasse miséricorde, a dit :

Il fait ce qu'Il veut de ce qui Lui appartient

Explication : Ce que *Allah ta^ala* veut de toute éternité qu'il arrive par Sa volonté éternelle exempte de début, arrivera inmanquablement et Il le crée par Son attribut de création éternel exempt de début sans que *Allah ^azza wa jall* soit contraint à quoi que ce soit. *Allah ta^ala* dit dans le *Qour'an* :

﴿ وَرَبُّكَ يَخْلُقُ مَا يَشَاءُ وَيَخْتَارُ ﴾

Ce qui signifie : « **Et ton Seigneur crée ce qu'Il veut sans aucune obligation.** »

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit :

Et Il ordonne à Sa création ce qu'Il veut

Explication : *Allah soubhanahou wata^ala* interdit ce qu'Il veut et rend obligatoire ce qu'Il veut.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit :

Il n'attend aucune récompense et ne craint aucun châtement

Explication : *Allah soubhanahou wata^ala* n'attend de la part de Ses esclaves aucune récompense ni aucun profit, Il dit *ta^ala* :

﴿ مَا أُرِيدُ مِنْهُمْ مِنْ رِزْقٍ وَمَا أُرِيدُ أَنْ يُطْعَمُوا ﴾

ce qui signifie : « **Je ne veux de leur part aucune subsistance et Je ne veux pas qu'ils Me nourrissent** ». *Allah* ne les a donc pas chargés de l'adoration du fait qu'Il en tirerait profit et Il ne leur a pas interdit une chose du fait qu'Il craindrait une nuisance ou une punition de la part de l'un d'entre eux. Comment se pourrait-il qu'Il attende une récompense de Ses esclaves ou qu'Il craigne une punition alors que c'est Lui leur Créateur et le Créateur de leurs actes ?

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit :

Il n'a pas d'obligation et Il n'est assujetti à aucune loi

Explication : *Allah ta^ala*, il ne Lui incombe aucun devoir qu'Il soit obligé de faire et nul n'a de droit sur Lui. En effet, nul ne L'empêche de faire quoi que ce soit et ni ne Lui ordonne quoi que ce soit.